



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

- Membres afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Présents à la séance : 14
- Absents : Anthony CELERIEN, pouvoir à Bernard BON
- Président de séance : Michel. GILES, Maire, - Secrétaire de séance : Stéphanie TICHON-HUET

La séance est ouverte à 18 h 30.

Approbation du procès verbal du conseil municipal précédent : Le procès verbal du conseil municipal du 27 août 2015 est lu et approuvé à l'unanimité.

1 - INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES :

1.2.1 – PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Mise en œuvre de la Loi Notre :

Dans le cadre de la préparation du futur schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), Monsieur le maire expose la situation de Puy-Saint-Martin :

- Mme le sous-préfet de Die a demandé à la commune et à la communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) de lui fournir un protocole d'accord chiffré sur les conditions financières du départ de Puy-Saint-Martin de la CCVD.
- Monsieur le préfet de la Drôme a reçu M. le maire et lui a confirmé la pertinence et la légitimité du souhait de la commune de rejoindre Montélimar Agglo. Il a conditionné ce changement à la conclusion d'un accord avec M. le président de la CCVD.
- Le président de la CCVD a confirmé qu'il n'y avait pas de contentieux sur les aspects financiers de ce départ, mais qu'il avait besoin d'un délai pour négocier et organiser la nouvelle gouvernance de la CCVD, induite par ce changement.

Mise en délibération du changement d'EPCI :

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, décide à l'unanimité de demander au Préfet de prendre en compte la volonté de Puy-Saint-Martin de passer de la CCVD à Montélimar-Agglo et mandate le maire pour mener toutes négociations et signer tout document concernant ce changement d'EPCI.

1.2.2 – Urbanisme

- Réunion Publique sur le PLU le 9/10/2015 organisée par PROANDCO, boitage par les conseillers municipaux à partir de lundi 28/09/2015.
- Dans la prochaine édition du Puy-Saint-Martinois paraîtra un article sur la réglementation des demandes de permis de construire.
- Une DIA est arrivée en mairie pour laquelle, le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.
- Suite au déboisement sur le terrain de M. Vinay, la mairie a reçu un courrier du propriétaire nous informant qu'il s'engageait à reboiser la parcelle. Le conseil prend acte de cet engagement et une réponse lui sera adressée par le maire.
- Pour information, un habitant du quartier des temples pose une question pour l'installation d'un réseau WIFI Max citoyen sur la commune pour répondre aux difficultés de ce quartier d'accès à internet.
- Rappel de la réunion du 12/10/2015 du groupe municipal PLU avec les personnes publiques associées.

1.3 – Personnel

- Prolongation du contrat pour la direction du CLSH pour une durée de 6 mois de 24h hebdomadaire : acceptée à l'unanimité.
- Ecole de Musique : à ce jour, 20 élèves inscrits seulement deux professeurs. Mise en délibération de la reconduction des contrats des deux professeurs de musique pour 10h : accepté à l'unanimité.
- Pour information les 2 professeurs regroupent leur cours au-dessus de l'école.
- Désignation d'un référent école : Corinne Noyer est nommée correspondante de la mairie pour les questions concernant le personnel municipal affecté à l'école.

1.4 – Affaires Générales :

- L'avocat de la commune dans l'affaire Zuco nous informe du désistement de l'appel prévu en octobre. Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité ce désistement. Il mandate M. le maire pour signer tout document relatif à ce contentieux. Ce désistement en appel rend donc le jugement de première instance définitif et exécutoire. Le terrain (parking) situé entre la mairie et l'aire de camping-cars devient donc définitivement municipal.
- Une permanence concernant les inscriptions sur les listes électorales aura lieu le mercredi 30 septembre de 9h à 11h et de 15h à 18h.
- En raison de la baisse des aides de l'Etat d'une part, et des difficultés à obtenir notre changement d'intercommunalité d'autre part, une discussion s'engage sur l'opportunité de fusionner avec une autre commune voisine de Puy-Saint-Martin. Suite à cette discussion l'ensemble du conseil donne mandat à M. le maire pour prospecter sur la création d'une commune nouvelle.

2- JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE ET CADRE DE VIE :

2.1 – Vie scolaire :

- La fête de l'école a été un grand succès. Le conseil municipal remercie toutes les personnes qui ont participé à cet événement.
- La mairie a reçu 2 devis concernant la réparation de la chambre froide de la cantine. Compte tenu du peu d'écart de prix entre les 2 devis, c'est Froid 26 qui est retenu.

2.2- Solidarité

La bourse aux jouets du CCAS aura lieu le 28 novembre, l'association des minots de chevrières organisera en même temps sa vente de boudin.

2.3-Cadre de vie

Une convention doit être signée avec une SPA. Ne faisant pas encore partie de Montélimar Agglo, la SPA de Montélimar nous a dirigés vers celle de Valence. Le conseil municipal décide d'attendre en fonction de l'évolution de notre changement d'EPCI.

3 – TRAVAUX, VOIRIE :

3.1 – Travaux

La mairie a obtenu un report de 6 mois de l'agenda d'accessibilité programmée. Début des travaux au Multi-services "Chantecaille". Une réunion technique sur site est programmée le 25/09 avec la commission travaux, le SI, la médiathèque, et Patricia. La Poste est excusée mais a envoyé son cahier des charges.

3.2 - Voirie :

Mise en place du plan de circulation du haut village. La rue des Redis passera en sens unique à partir du 9 octobre au soir. Les habitants seront informés par tract, et un rappel sera fait au cours de la réunion publique sur le PLU.

4 – VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME ET COMMUNICATION :

4.1 – Vie associative :

Aménagement de la future médiathèque: cf paragraphe travaux.

4.2 – Vie culturelle :

Rentrée de l'école de musique: cf paragraphe personnel

4.3 – Tourisme :

Inauguration du circuit «sur les pas d'Adèle» samedi 27/ 09 à 10h30 et 14h30 organisée par le S.I.

4.4 – Communication :

Report de la réunion publique annuelle générale au 1^{er} trimestre 2016.

Le Puy-Saint-Martinois No 72 sortira fin octobre, le dépôt limite des articles est fixé au 4 octobre. Un mail sera envoyé aux associations.

5 - FINANCES ET ENERGIE :

- Décision Modificative : imputations Taxe d'habitation sur logements vacants (THLV) et Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) dans nouveaux articles votée à l'unanimité
- Emprunt : pour le financement des investissements en cours, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à négocier auprès des banques pour contracter un prêt de 82 000. 00 €, et ce, conformément à l'inscription au budget primitif 2015. Les membres lui donne pouvoir pour signer les documents relatifs à l'offre de prêt.
- Demande de dégrèvement de taxe d'assainissement : votée à l'unanimité
- Dotation cantonale 2016: les demandes correspondent à :
 - 23.972€ HT pour la voirie
 - 15.656€ HT pour le local multi-services
 - 12.458€ HT pour la mise en accessibilité de l'écoleVoté à l'unanimité.

5 - QUESTIONS DIVERSES :

Proposition que le prochain conseil municipal soit consacré principalement aux finances suite à la venue de Mme la Trésorière le 1^{er} octobre.

Pour information: des paniers de légumes bio sont en vente tous les lundis de 18h à 19h au champ de mars jusqu'en décembre.

La séance est levée à 20 h 30.